



REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mardi 17 février 2026

Délibération n°2026-08 : Vote des taux d'imposition pour l'année 2026

L'an deux mille vingt-six, le mardi 17 février 2026, le Conseil Municipal de la Commune de Vauhallan, légalement convoqué le mercredi 11 février 2026, s'est assemblé en salle du conseil municipal sous la présidence de Monsieur Bernard GLEIZE, Maire de Vauhallan.

Nombre de conseillers :	Exercice : 19	Présents : 13	Votants : 14
Présents :	Bernard GLEIZE, Pascal NAWROCKI, Dominique DUMAS, Vincent PAIN, Geneviève SHATER, Alain SCHMITT, Guy HALGAND, Lina LEMARIE, Olivier MUSY, Edwige BONNEFOY, Hélène MORONVALLE, Nicolas RICHARD, Marie MAERTENS		
Représentés :	Marianne PERDRIJAT donne pouvoir à Mme BONNEFOY		
Absents :	Taoues COLL, Bénédicte ALLENET, Eric MORISSET Fabrice NOURY, Marie GALANO		
Secrétaire :	Alain SCHMITT		

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les commissions finances des mardi 13 janvier et mardi 27 janvier 2026,

Considérant que ces dernières années, la Commune a fait face à l'augmentation de nombreuses dépenses de fonctionnement obligatoires (charge de personnel, coût de l'énergie, inflation) mais qu'elle a réussi, à court terme, à contenir ses dépenses de fonctionnement afin de permettre un niveau satisfaisant d'autofinancement des dépenses d'investissement et de continuer à concrétiser les projets du mandat,

Considérant la décision de ne pas augmenter le taux de taxe foncière pour la troisième année consécutive,

Sur présentation du rapport par M. le Maire, après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à **l'unanimité**,

Article unique : décide de fixer, comme suit, les taux pour l'année 2026 :

- Pour la taxe foncière sur le bâti : 36,87 %
- Pour la taxe foncière sur le non bâti : 70,04 %,
- Pour la taxe d'habitation sur les résidences secondaires : 16.91 %,



Bernard GLEIZE,

Maire de Vauhallan

Accusé de réception en préfecture
091-219106358-20260217-2026_08-DE
Date de télétransmission : 19/02/2026
Date de réception préfecture : 19/02/2026